



ALLIANCE  
ENTREPRENDRE

# CHARTRE ESG

UNE ALLIANCE EN CAPITAL  
POUR ENTREPRENDRE  
DURABLEMENT

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

---

Créée en 1995, Alliance Entreprendre est une société de gestion spécialisée dans les opérations de capital développement et de transmission à destination des PME et ETI. La société de gestion investit principalement en France et en Europe, tous secteurs confondus, pour le compte de clients institutionnels et privés.

### Une politique d'investissement responsable dans la continuité de la stratégie d'investissement

Alliance Entreprendre est animée par **un esprit de responsabilité sociétale et environnementale, une logique de proximité et un sens fort de l'éthique.**

Alliance Entreprendre a pour spécificité de prendre le temps d'écouter les entrepreneurs et de les accompagner dans leurs projets de croissance et de transmission. La société de gestion veille systématiquement à prendre part aux organes de gouvernances des entreprises dans lesquelles elle investit directement.

En investissant de façon sélective dans des entreprises dynamiques, Alliance Entreprendre contribue naturellement à la **création d'emplois** sur les territoires et a mis au cœur de sa stratégie d'investissement les questions sociales et de gouvernance, et ce depuis sa création. L'objet de cette politique est donc avant tout de **formaliser et de renforcer les pratiques d'investisseurs responsable déjà présentes chez Alliance Entreprendre** ainsi que d'élargir leur champ d'actions à l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'adhésion aux **Principes de l'Investissement Responsable (PRI)** vient enfin confirmer ces engagements sur la scène internationale.

### Des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) pris en compte tout au long du cycle d'investissement

Alliance Entreprendre s'engage à prendre en compte des critères ESG tout au long du cycle d'investissement.

#### 1. Lors du processus d'investissement

Alliance Entreprendre exclut de son périmètre d'investissement les entreprises pratiquant des activités contrevenant à l'éthique de la société de gestion. Les secteurs exclus sont :

- la production et la commercialisation d'armes, en particulier de mines antipersonnel et de bombes à sous munition ;
- les entreprises impliquées dans l'extraction et la commercialisation de charbon ;
- les industries de drogue, prostitution et de pornographie.
- Les entreprises de jeux fondés sur des mises d'argent (casino, poker en ligne, ...)

Alliance Entreprendre s'engage à évaluer systématiquement ses cibles d'investissement sur les critères ESG pertinents au regard de leurs spécificités (taille, secteur, etc.). Ces critères peuvent



faire l'objet d'une discussion avec les dirigeants des entreprises cibles. Cette évaluation est ensuite incluse dans le mémo d'investissement présenté en comité d'investissement.

Enfin, lorsque la situation le permet, une clause ESG est inscrite dans les pactes d'actionnaires, mentionnant l'existence de cette politique d'investissement responsable et l'engagement d'envoyer au moins une fois par an des indicateurs ESG.

### 2. Lors du suivi des participations

Alliance Entreprendre s'engage à accompagner et faire progresser les participations sur les thématiques ESG au travers d'échanges réguliers avec les dirigeants, notamment au sein des instances de gouvernance (conseil de surveillance, conseil d'administration, etc.).

La société de gestion s'engage également à collecter annuellement des indicateurs de suivi ESG auprès d'une sélection de participations. La liste d'indicateurs recueillis se fonde sur les recommandations de France Invest, les demandes particulières des souscripteurs ainsi que des indicateurs spécifiques pour chaque participation, au regard de son secteur et de sa taille.

### 3. Lors des échanges avec les clients et partenaires

Conformément aux réglementations en vigueur (Article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte) Alliance Entreprendre s'engage à inclure un chapitre ESG une fois par an dans les rapports de ses fonds, reprenant les indicateurs de suivi collectés dans l'année et les progrès réalisés par les participations.

## Une politique adaptée aux différents types de gestion

La politique d'investissement responsable d'Alliance Entreprendre s'applique **aux nouveaux investissements** à compter de la date de publication de cette politique. Elle pourra être étendue aux investissements existants au cas par cas.

Ces engagements se déclinent selon **trois niveaux d'ambition**, correspondant aux spécificités des différents véhicules d'investissement :

- Les participations des **fonds institutionnels** et de la Société de Capital Risques (SCR) feront l'objet d'une analyse ESG complète avant l'investissement et d'un suivi annuel ESG.
- Les participations des **fonds grand public** feront l'objet d'une analyse ESG complète avant l'investissement et d'un suivi ESG centré sur les participations pour lesquelles une problématique ESG majeure a été identifiée.
- Les **Sociétés Régionales d'Investissement (Capital Proximité)** relèvent du périmètre des clients et partenaires d'Alliance Entreprendre. La société de gestion s'engage cependant à les sensibiliser sur l'importance de ces enjeux.

## Une mise en œuvre assurée à plusieurs niveaux de la société de gestion

**Les Directeurs d'Investissement** d'Alliance Entreprendre ont été formés et sensibilisés aux enjeux ESG et ont activement participé à la conception de la politique d'investissement responsable. Ils sont responsables de l'analyse ESG des cibles d'investissement et de la collecte des indicateurs ESG.

**Le pré-comité et le comité d'investissement** sont responsables de la prise en compte des évaluations ESG dans leurs décisions d'investissement.



**ALLIANCE  
ENTREPRENDRE**

Enfin, le **Responsable Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)** et, plus largement le **Président** d'Alliance Entreprendre, sont garants de la mise en œuvre effective de la politique d'investissement responsable.